

Extrait de :

Yves Bertoncini, Valentin Kreilinger, "Séminaire sur la méthode communautaire. Eléments de synthèse",  
Notre Europe/BEPA, mai 2012.

## Annexe 2

---

### **Discours d'ouverture par José Manuel Barroso : « La gouvernance européenne et la méthode communautaire »**

Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Je suis heureux de me joindre à vous aujourd'hui à l'occasion de cette manifestation et d'unir nos forces, avec le BEPA, à celles de *Notre Europe*, l'un des groupes de réflexion les plus importants d'Europe. *Notre Europe* est réputé pour sa réflexion originale sur les questions européennes et peut se targuer de voir ses travaux dirigés par des personnalités remarquables. Je rends tout particulièrement hommage au travail du président fondateur de *Notre Europe*, M. Jacques Delors et de son président actuel, M. António Vitorino, qui prendra la parole plus tard dans la journée. Tous

deux continuent de s'investir fortement en faveur de l'intégration européenne et nous leur en sommes très reconnaissants.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour examiner les questions de gouvernance, plus précisément la gouvernance de l'Union européenne et sa dynamique centrale – la méthode communautaire. Je sais que *Notre Europe* a engagé l'année dernière un débat sur l'avenir de la méthode communautaire dont nous entendrons avec intérêt certains des résultats en cours de journée.

Depuis les débuts de la Communauté européenne, on n'a cessé de débattre sur la meilleure manière de construire l'Europe. Certains ont privilégié l'intergouvernemental, tandis que d'autres ont plutôt favorisé la méthode communautaire. En réalité, nous avons construit une organisation *su generis* tout à fait unique, dans une large mesure grâce à la méthode communautaire, et la plupart d'entre nous qui sommes réunis ici en ce jour en tirent de la fierté.

Soixante ans après la signature du traité de Paris par six pays, nous sommes aujourd'hui 27 et un grand nombre de membres potentiels frappent à notre porte. Malgré tous les bouleversements récents, l'UE reste donc un puissant symbole de progrès, tant sur les plans politique qu'économique : son pouvoir d'attraction témoigne en soi du succès de l'Union que nous avons édifiée et que nous continuons de construire ensemble.

Mais, comme vous le savez, les crises économiques et financières ont ébranlé nos institutions, notre solidarité et la foi d'un grand nombre d'entre nous dans le projet européen. Soyons honnêtes, nous n'étions pas préparés à l'ampleur et à la profondeur de la crise financière ni à celle de la crise de la dette souveraine qui a suivi. Avec le recul, les critiques sont aisées, mais nous comprenons tous maintenant que l'union monétaire et l'union budgétaire sont les deux faces de la même médaille, et que la

deuxième a été négligée lors du lancement de notre monnaie, ou tout du moins, qu'elle a été laissée de côté parce qu'elle ne remplissait pas encore les conditions requises pour être proposée et acceptée. Nous en avons payé le prix. Cette négligence doit nous servir de leçon pour l'avenir.

Toute discussion sur l'avenir de l'Europe ne manque jamais de porter sur les méthodes, les institutions et les procédures. S'agissant des méthodes, il n'en existe pas en réalité de plus profonde et de plus importante que la méthode communautaire, un terme qui évoque l'esprit du processus d'intégration européenne. Je tiens à souligner ceci : nous parlons de méthode, mais il s'agit probablement de plus, d'une question de culture, de culture politique de nos institutions, ou, en des termes plus romantiques, de l'esprit de notre projet. On trouve en fait les origines de cette méthode dans les positions adoptées par les pères fondateurs de la Communauté européenne et dans les textes des traités de Rome et de Paris. Cette définition est déjà décelable dans la création de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Je pense que Robert Schuman et Jean Monnet ont tous deux très bien défini l'essence de l'intégration européenne et de la méthode communautaire. D'après Schuman, « l'institution supranationale, telle que notre Communauté, ne possède pas les caractéristiques d'un État, mais elle détient et exerce certains pouvoirs souverains ». En effet, le transfert de pouvoirs législatifs des États membres vers le niveau européen illustre parfaitement la nature de l'Union européenne.

Monnet a ajouté une autre dimension importante concernant la méthode de gouvernance. Je cite : « Mettre les gouvernements en présence, faire coopérer les administrations des pays part d'une bonne intention mais échoue sur la première opposition d'intérêts s'il n'existe pas d'organe politique indépendant capable de prendre une vue commune et d'aboutir à une décision commune ». Je mets particulièrement l'accent sur cet

« organe politique indépendant capable de prendre une vue commune », en d'autres termes, sur l'existence d'une institution supranationale disposant d'un droit d'initiative et de pouvoirs exécutifs.

Bien sûr, le débat sur la méthode communautaire porte très souvent sur le rôle de la Commission mais nous savons tous que la méthode communautaire va au-delà. Outre le droit d'initiative de la Commission, la procédure de codécision entre le Conseil et le Parlement européen constitue aussi aujourd'hui un élément majeur de la méthode communautaire, notamment dans les cas exigeant une décision à la majorité qualifiée des États membres.

Tout cela fonctionne bien entendu sous l'œil d'une Cour de justice qui veille à l'interprétation uniforme et au respect des traités fondateurs et du droit dérivé. Il s'agit d'une situation unique, tant sur le plan historique qu'en termes généraux. Un groupe de pays démocratiques a tourné le dos au désordre des politiques de puissance pour créer un ordre fondé sur des institutions indépendantes – réellement indépendantes – et l'État de droit. On oublie parfois facilement l'ampleur de ce qui a été réalisé historiquement.

Chaque fois qu'il nous a fallu avancer, la méthode communautaire a porté ses fruits parce qu'elle était un moyen à la fois efficace et légitime pour affronter certains des principaux défis auxquels l'Europe était confrontée. Atteindre un degré élevé de convergence au sein d'un groupe d'États ayant des expériences distinctes et des intérêts différents a été une tâche immense. Grâce, en grande partie, au droit d'initiative exercé par la Commission, ainsi qu'à la responsabilité qui lui a été conférée pour agir en tant que gardienne des traités et veiller ainsi au respect de l'État de droit, nous sommes parvenus à une situation de coopération et de stabilité sans précédent sur notre continent.

L'approche communautaire est également nécessaire dans la gestion de l'interdépendance économique. Seules des institutions indépendantes peuvent créer des règles favorables aux intérêts économiques de tous. Seule une institution sensible à l'intérêt général européen peut réguler correctement le marché unique. La logique des conflits d'intérêts nationaux n'aurait jamais pu conduire à un marché commun. Et permettez-moi de vous dire sur la base de ma propre expérience, surtout après la crise financière, que si nous n'avions pas disposé d'institutions telles que la Commission européenne et la Cour de justice, le marché intérieur se serait probablement désintégré sous l'effet des tendances nationalistes à renationaliser certaines compétences et de l'attitude qui consiste à accepter les règles tant qu'elles ne s'appliquent qu'aux autres.

De même, une institution indépendante telle que la Commission, habilitée à représenter la Communauté, puis l'Union, sur la scène internationale, a largement contribué à faire de l'Europe la première puissance commerciale du monde :

- une communauté politique regroupant 27 pays ;
- un marché commun de 500 millions de personnes ;
- une entité plus vaste et plus forte, apte à traiter les grands problèmes mondiaux, y compris dans une certaine mesure ceux qui se posent en matière de politique étrangère et de sécurité.

Ce sont là quelques-unes des principales réalisations de ces dernières décennies. Aucun de ces résultats n'aurait pu être atteint sans la force unificatrice de la méthode communautaire.

Malgré la stabilité et la résilience remarquables de la méthode communautaire, les évolutions politiques concrètes ont imposé des réformes démocratiques et institutionnelles d'envergure. En conséquence, le traité de Lisbonne a accru les pouvoirs législatifs et budgétaires du Parlement

européen. Dans le même temps, le Conseil européen a lui aussi été renforcé par sa reconnaissance formelle en tant qu'institution, ce qu'il était déjà en pratique – et par l'instauration d'un président permanent qui a mis fin aux présidences tournantes.

Je salue cette évolution. Je sais que c'est un sujet de controverse dans le camp des pro-européens les plus convaincus, mais je me réjouis vraiment des pouvoirs accrus du Parlement européen et du nouveau poste de président permanent du Conseil européen.

Il nous faut bien admettre que dans une Union démocratique, le Parlement européen directement élu doive se trouver au cœur du processus législatif, ce qui renforce du même coup la légitimité démocratique de la Commission elle-même. Comme vous le savez, le Collège doit être approuvé par les députés européens directement élus et le président de la Commission européenne est effectivement élu par le Parlement européen. Il peut même être réélu. La démocratie représentative est ainsi fermement ancrée à Bruxelles.

De même, au sein d'une Union comptant 27 pays – espérons la bientôt élargie à 28 – et eu égard à l'imbrication croissante de la politique européenne et des politiques intérieures à un degré jamais observé auparavant, lorsque le débat européen prend des allures de débat national et vice-versa, il est naturel que les chefs d'État et de gouvernement jouent un rôle de premier plan et définissent notamment des orientations stratégiques pour l'Union à travers cette institution, le Conseil européen. La question qui se pose ici est celle de savoir dans quelle mesure ils sont prêts à jouer ce rôle dans le strict respect des règles et des institutions que les États membres ont eux-mêmes créées. C'est là tout l'enjeu.

Depuis l'adoption du traité de Lisbonne, nous avons assisté à des développements importants et la question de l'équilibre entre institutions et

processus politiques fait débat. En réalité, je pense que notre fonctionnement est double et qu'il a toujours été propre à la méthode communautaire : certaines approches intergouvernementales sont nécessaires mais il convient aussi de veiller au respect des institutions supranationales. Selon les situations, l'accent est davantage mis sur l'un ou sur l'autre, et dans ce contexte, la Commission se doit de jouer un rôle politique de premier plan : celui d'une institution qui s'efforce, en tant que médiateur politique, d'instaurer la confiance non seulement entre les États membres, mais aussi entre les différentes institutions : le Conseil européen, le Conseil, le Parlement et la Commission.

Je tiens à faire une remarque à titre personnel. Je pense que depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la Commission jouit d'une plus grande liberté car auparavant – je parle ici de l'expérience acquise au cours de mon premier mandat – c'est elle qui avait un rôle primordial à jouer en matière de recherche de compromis et en qualité de médiateur entre les États membres. Cette tâche essentielle devant maintenant échoir au président du Conseil européen, la Commission a la possibilité de développer davantage son rôle d'initiatrice et d'aller parfois plus en profondeur, même au prix de certaines tensions dans ses relations avec les États membres.

Le cadre institutionnel et les processus de fonctionnement politique de notre Union sont désormais mis à l'épreuve dans un contexte où plusieurs défis sans précédent menacent nos systèmes économiques et financiers.

Depuis quelques années, nombreux sont ceux qui prédisent la disparition de la méthode communautaire, en partie parce qu'ils cèdent à l'atmosphère de morosité qui pèse actuellement sur l'Europe, et aussi parce qu'ils perçoivent la méthode communautaire comme une victime de la crise. Je pense en fait que c'est plutôt le contraire et qu'à mesure que nous dirigerons l'Union vers des eaux plus calmes, ce discours changera et on entendra plutôt parler de la résilience de la méthode communautaire.

Abandonnons un instant les gros titres et examinons les faits, le bilan de l'action communautaire et l'engagement dont fait preuve la Commission en réaction à la crise économique.

Premièrement, un paquet de six mesures qui est entré en vigueur en décembre dernier. Composé de cinq règlements et d'une directive, il a été proposé par la Commission et approuvé par le Conseil et le Parlement européen en octobre dernier. Ce paquet représente le renforcement le plus significatif de la gouvernance économique de l'UE depuis le lancement de l'UEM il y a presque vingt ans.

À ma connaissance, le transfert de compétences et de pouvoirs du niveau national vers le niveau supranational prévu sur les plans économique et financier par ce train de mesures dit « six pack », est unique au monde. Ce sont les faits. Je tiens à le souligner car s'il y a résistance, c'est précisément parce qu'il y a mouvement. C'est parce que l'intégration progresse qu'on entend beaucoup parler de résistance.

Deuxièmement, une feuille de route en cinq points pour la stabilité et la croissance a été présentée par la Commission en octobre dernier. Elle a fixé des priorités claires pour l'Europe, à savoir pour la zone euro – à savoir une réponse décisive sur la Grèce, la consolidation des mécanismes de soutien de la zone euro contre la crise, le renforcement du système bancaire, la mobilisation immédiate des politiques de soutien à la stabilité et à la croissance et la construction d'une gouvernance économique plus solide et intégrée.

Ces réformes sont d'ores et déjà mises en œuvre et même si l'on peut considérer que certaines ne vont pas assez loin ou sont trop lentes, le fait est qu'elles représentent un sérieux progrès par rapport à la situation antérieure.

Troisièmement, la régulation financière. Au cours des trois dernières années, nous avons élaboré un nouveau système de régulation financière en Europe. La tâche n'a pas été facile, mais il était nécessaire de nous attaquer aux causes profondes de la crise. Plus de 30 actes législatifs ont été déposés, prévoyant notamment la création d'autorités de surveillance indépendantes – cette mise en place d'autorités de surveillance au niveau européen était une autre innovation complète convenue par les 27 États membres – mais aussi l'élaboration de dispositions concernant les produits dérivés, les ventes à découvert à nu et les contrats d'échange sur risque de crédit, ainsi qu'un autre système de rémunération pour les banquiers.

En outre, en novembre dernier, la Commission a publié un livre vert sur la faisabilité de l'introduction d'euro-obligations. Ce n'est peut-être pas le document le plus populaire dans toutes les capitales européennes, mais c'est un signal clair démontrant la détermination avec laquelle la Commission entend promouvoir l'intérêt général stratégique de l'Europe dans la situation actuelle. C'est un exemple de la capacité de la Commission de dépasser les calculs à court terme et de penser l'intérêt à long terme des citoyens européens.

Quelques-unes des dispositions budgétaires figuraient dans le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. Bien que l'approche communautaire ait emporté, dès le début, la préférence de la Commission, et non seulement de la Commission mais également de la plupart des États membres, le nouveau « pacte budgétaire » figure dans un accord international distinct des traités, parce que, comme vous le savez, l'unanimité nécessaire à la révision des traités actuels n'était malheureusement pas possible.

Il est important de souligner qu'en dépit de cette option intergouvernementale, la Commission sera fortement impliquée dans la mise en œuvre

du « pacte budgétaire ». Et là, il y a un paradoxe, que je vais expliquer. C'est la Commission qui a dit à plusieurs de nos États membres : « Nous ne voulons pas réaliser certaines tâches, précisément parce que nous voulons conserver le rôle qui nous incombe en vertu des traités – en vertu des traités de l'UE et non du traité intergouvernemental ». Or ce qui est intéressant – s'il reste du temps après, lors du débat, je pourrai l'expliquer plus en détail – c'est que ce sont les États membres eux-mêmes, parfois peu enthousiastes à l'égard du rôle de la Commission, qui nous demandaient d'aller plus loin et d'assumer davantage de responsabilités. Ils ont effectivement compris qu'en termes pratiques, lorsqu'il s'agit de mener des missions concrètes de surveillance et de mise en œuvre, ils ne pouvaient se passer d'une institution indépendante comme la Commission, et c'est bien ce qu'est la Commission.

Soyons francs ! Il y avait, au début de ce débat, des propositions que je considérais extrêmement dangereuses et que nous avons, bien entendu, pu éviter. L'idée était de créer des structures complètement parallèles, une sorte de Commission bis, une sorte de Parlement européen bis, de manière à pouvoir fragmenter l'Union européenne et mettre en péril l'intégrité, non seulement du marché unique mais aussi de l'Union européenne. Mais cette solution n'a naturellement pas été retenue. Le fait est que les 25 États membres qui s'apprêtent à signer le « pacte budgétaire » ont également manifesté leur intention d'intégrer l'accord international dans les traités existants dans un délai de cinq ans. Parfois, en Europe, nous sommes tenus à un certain degré de pragmatisme pour atteindre les objectifs à plus long terme que nous poursuivons. Ce constat était déjà présent dans la déclaration Schuman fondatrice.

Et à supposer que subsiste un doute quelconque sur la nécessité de l'approche communautaire, n'oublions pas que l'un des principaux enseignements que nous avons tirés de la crise est que les marchés ont décelé et ensuite exploité les faiblesses de la gouvernance économique européenne.

Ici, le mot-clé est la confiance. On ne peut soutenir une monnaie unique en l'absence d'institutions indépendantes ni de processus décisionnels efficaces qui permettent de mettre en œuvre ce qui a été convenu par tous. C'est pourquoi nous avons une Commission ; c'est pourquoi nous avons, par exemple, la BCE, qui joue un rôle très important. Et je ne vous cacherai pas que, lorsque nous avons discuté de ces aspects avec nos grands partenaires, des États-Unis à la Chine, ce sont là les vraies questions qui les intéressaient plutôt que de savoir quels seraient le déficit ou la dette de tel ou tel pays au cours des dix prochaines années.

La vraie question est celle de la détermination politique des États membres, et plus précisément de la volonté des États membres de la zone euro de maintenir et soutenir l'euro. Plus nous avançons sur la voie de l'intégration, plus les États membres sont prêts à montrer au monde, aux investisseurs, aux marchés, à leurs propres citoyens, qu'ils sont sérieux et vraiment déterminés lorsqu'ils disent qu'ils feront tout ce qui est nécessaire pour protéger l'euro, et plus la confiance gagnera du terrain. Nous avons été confrontés à une situation intéressante dans laquelle ce ne sont pas ceux que l'on appelle habituellement les « fédéralistes » qui ont demandé une gouvernance plus intégrée de la zone euro ; ce sont en fait des investisseurs, des investisseurs du monde extérieur, qui nous ont dit, sur un ton parfois amical et parfois moins, que nous devions pousser plus loin notre intégration économique si nous voulions avoir une monnaie unique. Ils ont raison. Des solutions intergouvernementales ponctuelles, sans implication des institutions communautaires, ne pouvaient pas procurer la stabilité requise pour engendrer la confiance. Cet enseignement a été très salutaire pour tous nos États membres. En conséquence, je crois que le rôle de la Commission en tant que « gouvernement économique » de l'Union, pour être plus précis dans la limite des compétences confiées à l'Union par les États membres, a finalement prévalu, et notre institution se retrouve au cœur même du développement de l'Europe alors que nous sortons de la crise. Je peux faire une prévision qui n'est pas très

difficile à faire pour moi : dans un proche avenir, il sera de plus en plus demandé à la Commission européenne d'assumer ce rôle, précisément en raison des nouvelles tâches que le pacte budgétaire réclame et de la nécessité d'avoir une image plus claire de ce qui se passe, non seulement en termes de surveillance mais aussi de mise en application.

Alors que notre regard se tourne vers l'avenir, nous devons répondre à plusieurs questions en rapport avec la méthode communautaire : est-elle efficace ? Est-elle légitime ? Peut-elle satisfaire les attentes des citoyens ? Je dis clairement que, pour tous ces aspects, la réponse est assurément « oui ». Mais nous savons que ce n'est pas évident pour tous nos partenaires. Nous ne pouvons pas nous reposer sur l'hypothèse que la légitimité de notre gouvernance collective est universellement comprise et acceptée. Nous devons sans cesse gagner notre légitimité politique, ce qui n'est pas le cas, ou du moins pas souvent le cas, des États nations, qui ne doivent pas démontrer chaque jour leur légitimité. Notre Union a besoin de ce que nous appelons une légitimation par les résultats. Nous en sommes conscients, nous le savons. C'est pourquoi les questions de culture politique et de leadership sont si importantes, notamment lorsqu'il s'agit des affaires communautaires. Cela va bien au-delà des processus politiques, des institutions et des questions juridiques qui sont, bien entendu, extrêmement importants. Il s'agit de leadership et de culture politique. Il s'agit de démocratie et de légitimité. C'est l'un des défis les plus ardu斯 que nous ayons à relever. C'est pourquoi nous devons faire comprendre à nos citoyens les avantages des solutions que nous proposons, et nous devons remporter le débat public. Il serait complètement erroné de penser que le projet européen peut réussir en devenant une sorte de projet élitiste. Nous devons susciter le débat public et convaincre. Si nos choix des politiques à mener rencontrent le succès, nous pourrons parler avec confiance de la « façon européenne » de faire les choses.

Si nous voulons que les citoyens se réapproprient vraiment le projet européen, nous devons démontrer que l'Europe apporte de la valeur ajoutée à leurs vies. Nous devons leur montrer que nous sommes à leur écoute. Les Européens s'inquiètent notamment de l'avenir de leurs économies et de leurs emplois. Ils espèrent que leurs institutions et leurs dirigeants, aux niveaux national et européen, feront tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir la croissance économique et créer des emplois. Et ils ont raison de l'espérer. L'Europe joue un rôle central à cet égard. La plupart de nos États membres n'ont guère de possibilités de relance budgétaire pour prendre des mesures favorisant la croissance. Les principales sources réalistes de croissance doivent émaner du cœur de notre approche communautaire, à savoir du marché unique et de la politique commerciale extérieure, domaines pour lesquels les États membres ont déjà convenu que les compétences se situaient au niveau européen.

Je citerai un exemple très récent. La semaine dernière, 12 chefs de gouvernement ont adressé au président du Conseil européen et à moi-même une lettre proposant des mesures pour stimuler la croissance économique en Europe. Il se trouve que toutes ces mesures relèvent de la sphère communautaire, et la Commission joue un rôle central dans chacune d'elles. En fait, nous avons déjà beaucoup travaillé sur la plupart d'entre elles. Je viens de répondre à ces chefs de gouvernement, en leur expliquant exactement où nous en sommes dans la plupart, sinon dans tous ces domaines. Cet exemple donne une image claire de la façon dont l'approche communautaire peut contribuer à la croissance et à l'emploi en Europe et aussi de la façon dont nous devons combiner l'approche communautaire et les décisions prises au niveau communautaire ou européen avec les réformes et décisions mises en œuvre au niveau national.

Jamais auparavant, il n'a été demandé à l'Europe de faire autant que depuis l'éclatement de la crise. Les citoyens attendent une action rapide et décisive pour stimuler la croissance. En même temps, ils ne veulent pas

limiter leur rôle à celui de simple spectateur dans le processus politique européen. Nous devons trouver le juste équilibre entre une gouvernance économique efficace et la légitimité démocratique.

En ce sens, cette crise peut aussi se transformer en moteur pour renforcer la démocratie au sein de l'Union. Je pense que ce processus est déjà en marche. Nous avons déjà conscience de ce processus, de cette nécessité de progresser sur la voie d'une plus grande légitimité, d'une plus grande légitimité démocratique. En fait, si nous considérons les points de vue émis par certaines forces politiques au niveau européen et même au niveau national, il s'agit bien du sujet du débat. J'ai transmis un message très intéressant à certains de nos partenaires internationaux, de Washington à Beijing et de New Dehli au Brésil. Ce message est le suivant. Avez-vous remarqué que le débat en Europe ne porte pas sur la façon dont nous allons défaire le projet européen, sur la façon dont nous allons à présent remettre en question ce que nous avons accompli ? Le débat vise maintenant à savoir comment nous allons faire pour accroître l'intégration. Faut-il passer par la voie communautaire, par un type d'approche intergouvernementale, par un mélange des deux ?

Effectivement, le débat qui domine aujourd'hui en Europe, entre les grands partis, entre les capitales, porte sur la façon dont nous allons renforcer l'Europe et non comment nous allons défaire notre projet. Nous devons admettre que les budgets nationaux, les politiques budgétaires et la gouvernance économique sont au cœur des politiques nationales. Le renforcement des compétences de l'Union et de la Commission dans ces domaines soulève donc la question de la légitimité politique et démocratique. Nous ne devons pas oublier un enseignement tiré de l'Europe d'aujourd'hui : plus de compétences pour l'Union requiert plus de démocratie au niveau européen. C'est pourquoi nous devons envisager des moyens de renforcer la démocratie européenne. J'ai quelques idées sur cette question, mais il se fait que, précisément parce que je suis un démocrate et que j'aime le

débat politique, je pense que nous devons proposer de nouvelles idées, notamment en ce qui concerne la coopération entre les démocraties nationales et la démocratie européenne.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je préfère conclure par ces quelques dernières remarques.

Mesdames et Messieurs,

Chacun s'attend à ce que le président de la Commission plaide en faveur de l'approche communautaire – comme je viens de le faire. Mais franchement, je ne l'ai pas fait parce que je suis préoccupé par la marginalisation de la Commission, comme d'aucuns le prétendent. En effet, comme je l'ai dit, la Commission dispose aujourd'hui de compétences qu'elle n'a jamais eues dans l'histoire de l'intégration européenne. Je ne l'ai pas fait non plus par attachement théologique, dogmatique ou idéologique à cette approche. Il est vrai que je suis un Européen convaincu, mais mes observations sur la nécessité de la méthode communautaire sont fondées non seulement sur mon expérience en tant que président de la Commission depuis près de huit ans, mais aussi sur mon expérience de 12 ans au sein d'un gouvernement national. Je pense que c'est essentiel pour l'avenir de l'Union européenne. Nous mettrons en péril notre projet si nous ébranlons cette approche communautaire. Je continue de plaider pour l'approche communautaire en raison de la stabilité qu'elle crée, du processus décisionnel efficace qu'elle met en place et de l'équité inhérente au système, notamment en ce qui concerne les relations entre les États membres eux-mêmes, petits ou grands, centraux ou périphériques, riches ou moins riches. La méthode communautaire a prévalu parce que c'est en fin de compte le moyen le plus durable de concilier l'extraordinaire diversité de notre Union. C'est précisément en raison de la diversité politique, culturelle et nationale européenne que nous en avons besoin. Elle réconcilie les différences et favorise l'unité.

Pour dire les choses simplement, la méthode communautaire a survécu à de nombreuses modifications des traités, aux réformes institutionnelles et aux élargissements pour la simple raison qu'elle fonctionne. Il se peut qu'elle ne soit pas parfaite, mais nous devons rester prudents lorsque nous nous écartons de ce qui est sans doute la pierre angulaire sur laquelle notre Union a été bâtie. Bref, la méthode communautaire est une création qu'il faudrait inventer si elle n'existe pas.

Je vous remercie de votre attention, et j'espère que le débat sera très animé et fructueux.